



CDAS DU 16 AVRIL 2015 COMPTE RENDU

Le département en quelques chiffres : 2180 enfants, 2170 retraités au 31/12/2014.

1/3 des départements ont un nombre d'actifs inférieur à celui des retraités. La direction présente ensuite l'orientation générale : actions envers les actifs, les personnes en difficulté et les jeunes.

L'arbre de Noël reste moins important que l'aide à apporter aux personnes en difficulté.

La direction répond à notre, la seule, déclaration liminaire (jointe en annexe) :

- la délivrance des documents pour les GT et des séances plénières : la direction répond favorablement.

Heureusement, cela fait plus de 3 ans que la CGT les réclame à cor et à cri !!

Elle confirme que c'est en séance plénière que sont prises les décisions.

- Cantines et Restauration collective : pour la direction c'est un problème !

Pour les cantines, les bénévoles manquent puisque les chefs de service refusent les autorisations d'absence.

Ainsi une cantine a dû fermer.

Pour les restaurants collectifs, la direction déplore la baisse de leur fréquentation. **Si la subvention ne baissait pas d'année en année cela n'arriverait pas !**

La direction s'est retranchée derrière la DG, comme toujours, argumentant qu'elle alloue le budget.

Pour la direction, il faut encourager les agents à se rendre aux restaurants collectifs.

Mais comment ? Elle ne le dit pas !

Elle s'est prononcée contre la fermeture d'un restaurant collectif, car elle est partisane d'un repas de qualité ?!

La direction a admis qu'elle n'a pas de solution. Selon elle, les associations, éventuellement avec l'AGRAF, doivent perdurer. Elle a affirmé son opposition aux tickets-restaurant car trop chers !!!

- Le spectacle de fin d'année : la direction a prétexté des raisons calendaires pour faire voter son choix en Groupe de travail.

La CGT réaffirme, comme le prévoit le règlement intérieur de toutes les instances (CTL, CHSCT CAPL) qu'elle doit avoir tous les documents préparatoires au moins 8 jours avant la séance que ce soit un groupe de travail ou une séance plénière. Sans cela c'est le rôle même des représentants et des élus qui est remis en cause ! Solidaires et la déléguée, quant à eux, estiment cela inutile puisque les OS quand elles votent, le font en représentant déjà tous les agents.

La direction réaffirme que les documents doivent être fournis aux OS, la déléguée communiquera donc toutes les plaquettes des spectacles proposés. Et toc !

- Action Burn-Out : ne pourra pas être réalisée avant le dernier trimestre 2015.

Pour la direction, le burn-out n'est pas du ressort du CHCST, car il n'est pas ressorti dans les risques psycho-sociaux.

Elle l'a justifié en argumentant que la DDFIP 77 a revu les objectifs à la baisse dans les services, les agents apprécieront ! « Il faut moins de pression sur les agents pour éviter les risques psycho-sociaux », nous sommes bien d'accord, Monsieur le président ! .

La direction informe que 2 actions seront réalisées cette année par la MGEFI sur la déficience auditive : une séance dans le sud et une autre dans le nord, avec éventuellement une séance subsidiaire à l'ESI de Nemours, qui pourront être organisées sur les ½ journées de fermeture de l'accueil au public.

I. - Approbation du Procès-verbal du CDAS du 17 OCTOBRE 2014

Le PV est approuvé à l'unanimité avec la réserve de Solidaires (intervention sur les temps partiels).

II. - Compte-Rendu annuel d'activité 2014 de la Délégation

La direction présente très succinctement le Compte rendu Annuel d'Activité 2014 :

Montant global du BIL (Budget d'Initiative Local) : 104 387 € :

- Arbre de Noël : 71 188,82 €,
- Actions à renforcer les liens avec les agents : 25 460 € :
 - Repas dansant pour les retraités à Savigny Le Temple (306 retraités) : 13 015 € ;
 - Sortie Nigloland 8 juin (100 actifs + 90 enfants) : 4 200 € ;
 - Festival Musik'Elles (147 actifs et 63 enfants) : 2 520 € ;
 - Spectacle Mickael GREGORIO (100 actifs et 100 retraités) : 5 300 € ;
 - Séjour dans le Vercors (35 retraités), 1 accompagnant : 425 €.
- Actions de solidarité : 1 030 € (Course ODYSSEA)
- Actions d'information et de prévention : 6 770 € :
 - CESF (60 heures de consultation prévues par la convention) : 2 580 € ;
 - Avocat (33 heures de consultation prévues par la convention) : 2 805 € ;
 - Conférence sur Burn Out (50 actifs et 3 retraités) : 355 €.
- Equipement des coins repas : 938,42 €.

Une autre manifestation non financée par le BIL ou les participants, a eu lieu (en partenariat avec la MGEFI) sur les bienfaits de l'exercice physique (45 actifs et 2 retraités).

Pour les logements, 20 demandes ont été reçues et 5 logements ont été attribués.

- L'arbre de Noël : il représente 70% du CAL (Crédits Actions Locales). **Dans le 77, il se déroule le week-end alors que dans les autres départements de l'IDF, c'est le mercredi ! La direction informe que cela sera le mercredi pour toute la région IDF.**

Les personnes absentes (sans prévenir) ont fait perdre 3500 € cette année.

Solidaires et la direction ont décidé au groupe de travail de fliquer les mauvais élèves !

Et en plus, ils veulent recommencer l'an prochain et réprimander les méchants !

Une belle méthode vraiment ! Pour la CGT cela n'est pas digne d'une O.S. quelle qu'elle soit !

III. - Les manifestations locales

A. Les ACTIONS réalisées en 2015

2 actions sportives financées par la MGEFI et organisée par l'action sociale : animées par des coachs sportifs, 1 en décembre avec 45 actifs et 2 retraités participants au Pacific Club de Melun. 1 en mars à Noisiel où 29 actifs sont venus. L'Action Sociale déplore l'absence de 5 personnes qui n'ont pas prévenu.

Solidaires demande à ce que ces personnes soient nommées afin de connaître le motif de leur non-participation, ce qu'il en a été de leur autorisation d'absence et de leur préciser qu'elles ont privé d'autres personnes. La direction est d'accord. Les méthodes de flicage ont encore un bel avenir devant elles !!!

A la demande de la CGT, la direction reconnaît ne pas avoir fait le nécessaire pour informer les personnes retenues pour cette après-midi de TaiChi ! **Selon elle, les gens vraiment motivés, se manifestent ou relancent afin de le savoir justement ! En clair la délégation ne fait pas son travail et se plaint ensuite que les collègues ne participent pas aux manifestations ! De qui se moque-t-elle ?**

Repas des retraités du 17/03/2015 : 263 convives, déjeuner dansant à Savigny Le Temple, avec participation de 10 € pour les conjoints non DDFIP, et mise en place de navettes gratuites.
Le coût de cette action est de 10 606 €, prestation de qualité qui ne représente que 10% du CAL.

B. Les PROJETS 2015

L'enveloppe allouée au CDAS est de 109 587 €, soit 5 218 € de plus que 2014.
pour les actions réalisées au profit des retraités, le courrier adressé tous les ans sera remplacé par un mail.
De plus, l'action sociale organise le co-voiturage pour les retraités.
Mini séjour retrait du 7 au 9 avril 2015 : 37 participants
Spectacle de Noël 2015 :

Pour lutter contre l'absentéisme, l'Action sociale va distribuer les billets, les goûters et les chèques cadeaux (valeur 25 €) à l'entrée du spectacle et non plus dans les services, ce qui évitera le flicage !

La direction précise que les billets cédés à d'autres collègues doivent rester à destination des enfants des collègues de la DDFIP. Le mode de distribution des billets est validé à l'unanimité.

Propositions de sorties

Festival Montereau Confluence les 5 et 6 juin : divers chanteurs sont présents, 200 personnes concernées pour un budget de 2 000 €. Retenu à l'unanimité.

Dîner-concert jazz Sivry Courtry le 12 juin : 50 participants, subvention de 900 € et une participation de 18 € par participant. A destination des actifs.

La CGT demande pourquoi proposer ces 2 sorties Jazz, coût élevé en rapport aux nombres de participants.

Une sortie de Thoiry concerneraient plus de collègues. La direction avoue faire cette expérience car elle vise les actifs adultes. Retenu à l'unanimité

Dîner-concert Jazz à Paris en juin : coût 1 000 € pour 40 participants avec une participation de 20 € par personne. Prestation de qualité, mais limitée à deux heures.

Refusé à la majorité.

Pour la CGT cette expérience ne doit pas être menée seulement dans le Sud !

La direction propose alors une formule sans dîner, seulement avec cocktail à partir de 21h30 pour diminuer le coût et à une date précise avec la venue d'un jazz-man réputé. De nouveau, pas retenu à la majorité.

Parc zoologique Thoiry le 14 juin 2015 : la proposition est de 100 participants pour un coût de 1 650 €.

La CGT demande que le coût prévu pour la sortie dîner-concert jazz à Paris, soit 1 000 € soit basculée sur la sortie de Thoiry afin de pouvoir faire bénéficier davantage de personnes.

La direction accepte et propose une participation de 150 personnes, validée à l'unanimité. Covoiturage demandé, le parc pouvant accueillir une quarantaine de voitures.

La direction précise que la sortie à Provins n'a pas été retenue : rapport qualité/prix mauvais.

Journée spectacle retraités à Meaux septembre 2015 : 50 participants pour un coût de 1 500 €. Le matin visite de la cité épiscopale et l'après-midi une pièce de théâtre.

Retenue à l'unanimité.

Aide aux devoirs : les élèves de primaire, collège et lycée sont concernés.

Le coût après négociation est de 7 425 € au lieu de plus de 13 000 € payable en deux fois, soit 4 000 € en 2015 et le solde en 2016 conformément à l'année scolaire.

D'autres délégations l'utilisent depuis 2 ans, la déléguée n'aura le retour qu'un juin.

La CGT avait demandé un sondage à ce sujet lors du groupe de travail : la direction ne l'a pas fait !

La CGT souligne que Prof-Express n'est pas utile pour les enfants de primaire dont les parents peuvent encore les suivre et on pourrait éventuellement baisser le coût si le projet est retenu. Pour la direction tous les agents n'ont pas forcément les moyens de le faire et donc même les primaires sont concernés. Après les débats, le CDAS a décidé de revoir le projet l'année prochaine afin d'avoir plus de recul.

IV. - Questions diverses

Point sur les CESU 6/12 ans

ils servent à financer le soutien scolaire, la garde des enfants, si l'organisme prestataire les accepte. 3 régions concernées par ce dispositif dont l'Ile de France et la PACA. Pour l'instant, en 3 semaines, 11 demandes dans le 77. C'est une nouvelle prestation satisfaisante demande à être développée.

Focus sur la nouvelle procédure de demande de logement :

La Préfecture d'IDF a modifié la procédure de demande. La Délégation de l'action sociale est devenue le correspondant logement social.

Une nouvelle application BALAE (bourse aux logements) est mise en service à partir du 17 avril 2015. Il n'y a plus d'interlocuteur à la Préfecture. Les agents demandeurs doivent remplir une fiche remise à la délégation.

Actuellement, en Ile de France, 440 demandes des agents DGFIP pour un total de 50 000 logements dont 4 500 se libèrent en roulement chaque année pour tous les fonctionnaires de tous les Ministères. Dorénavant, les agents qui refuseront un logement de façon abusive, se verront sanctionnés : 1 an d'attente pour une nouvelle proposition de logement.

Refus abusif : l'environnement, l'étage, absence d'ascenseur, école, orientation, absence de jardin ou de terrasse, cuisine ouverte ou fermée ; alors que les personnes avaient pris connaissance avant la visite de toutes les informations sur le logement.

Cette séance démarrée à 9h30 s'est terminée à 13h40.

Vos élus CGT : Edith BORUTA, Sophie BENCHEIKH, Nelly DULYS, Patrice BAZIR, Isabelle LOCHOUARN et Dominique BOUFFET



CDAS DU 16 AVRIL 2015

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous n'aurons pas ici l'outrecuidance ni la provocation de vous rappeler les faits principaux de l'actualité.

Nous ne vous parlerons donc pas de la dette évaluée pour 2013 à plus de 1900 milliards d'euros.

Nous ne parlerons pas de la politique libérale enclenchée par un gouvernement qui continue de se dire socialiste. Nous vous le disons tout net, Monsieur le président, le socialisme ce n'est pas cette politique là !!

Nous ne parlerons pas non plus des entreprises qui licencient à tour de bras alors qu'elles font des bénéfices énormes. D'ailleurs le chômage atteint un taux record, et le taux de pauvreté dépasse allègrement les 8 millions de personnes en France.

Nous ne parlerons pas non plus de l'annonce scandaleuse de bloquer le point d'indice des fonctionnaires pour 2 ans encore !

Nous vous le disons tout net, Monsieur le Président, nous ne nous laisserons pas faire, nous et tous les fonctionnaires !

Pour en revenir à ce Comité Départemental d'Action Sociale, nous vous rappelons nos remarques déjà exprimées les années précédentes et que nous vous n'avez jamais pris en compte.

En tout premier lieu, il est insupportable de ne pas disposer, dans les délais légaux des documents préparatoires pour chaque groupe de travail, comme celui qui s'est tenu au préalable à la présente séance.

Nous n'arrivons pas à comprendre comment nos représentants peuvent préparer ce groupe de travail, et donc la présente séance, sans communication préalable des documents préparatoires, 8 jours avant la réunion .

Dans toutes les autres commissions que vous présidez, comme le CHSCT par exemple, cela n'arrive pas !

Les documents mêmes volumineux nous sont communiqués dans les délais requis.

Alors pourquoi cela ne se produit pas pour les groupes de travail et les séances du CDAS ?

Nous nous permettons de vous faire remarquer que l'ordre du jour transmis comporte 4 points numérotés I, II, III et VII.

Nous sommes pour le moins étonnés par cette numérotation à moins que 3 points étaient prévus puis retirés de l'ordre du jour.

L'ordre du jour comprend 3 points essentiels et aucun document n'a été transmis que ce soit le procès verbal de la séance du 17 Octobre 2014 que vous nous demandez d'approuver, le compte rendu d'activité 2014 et les manifestations locales.

Le compte rendu d'activités et les manifestations locales ont fait l'objet de débats lors du Groupe de Travail du 27 Janvier 2015. Il est donc inconcevable qu'aucun document préparatoire n'aient été transmis aux représentants CGT.

Concernant le compte rendu d'activités, le fonctionnement des cantines devra être pointé du doigt.

Alors, Monsieur le Président nous vous posons 2 questions :

- que comptez-vous faire pour permettra aux collègues bénévoles d'effectuer les tâches nécessaires au fonctionnement des associations ?

- que comptez-vous faire contre la diminution des subventions dans les restaurants administratifs ?

Concernant les manifestations locales, les débats qui se sont déroulés lors du Groupe de Travail du 27 Janvier ont conduit à un vote pour le choix du spectacle de l'arbre de Noël.

Ce détournement de fonctionnement de la présente séance est intolérable.

En effet, seule la séance plénière peut donner lieu à des votes pour entériner vos décisions.

Des accords de principe peuvent éventuellement être demandés aux représentants des personnels, mais ce ne sont que des accords de principe qui peuvent être remis en cause en séance plénière seule instance ayant pouvoir décisionnaire.

D'autant que les projets n'ont pas été transmis en temps voulu aux représentants des personnels, les obligeant ainsi à ne retenir qu'un seul spectacle.

A notre sens, cela révèle un défaut de fonctionnement de la délégation.

A moins, Monsieur le président que vous vouliez vider de sons sens et de sa vocation la séance plénière de ce jour. Nous n'osons pas le croire.

Pour en revenir aux projets 2015 l'aide au devoir a été débattu au même groupe de travail.

Il a été convenu un sondage des agents sur ce projet. Nous attendons les résultats de ce sondage.

Les mini colos nous semblent d'un coût excessif au regard du nombre de bénéficiaires.

La conférence sur le burn-out , à la demande de la CGT, a remporté un certain succès, 53 participants.

Nous vous demandons de nous communiquer le nombre de collègues désireux d'y participer.

En questions diverses, nous souhaitons avoir toutes les informations nécessaires concernant la nouvelle de procédure de demande de logement.